

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

- 1 - **Organisme qui passe le marché** : Commune de REAUMUR
Mairie – 1 Place de l'Eglise
85700 REAUMUR
- 2 - **Mode de passation du marché** : Procédure adaptée (art L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique)
- 3 - **Objet du marché** : Aménagement de voirie de 3 villages à REAUMUR
Travaux de voirie
- 4 - **Dossier à retirer** : Téléchargeable gratuitement sur le site www.marches-securises.fr
- 6 - **Date limite de remise des offres** : LE 15 JUIN 2026 à 12h00
- 7 - **Lieu de remise des offres** : Par voie électronique sur le site www.marches-securises.fr
- 8 - **Critères de jugement des offres** : Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation (Valeur technique de l'offre : 60 % – Prix de l'offre : 40 %). Les variantes ne sont pas autorisées.
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de mener s'il le juge nécessaire, une négociation avec les 3 candidats ayant remis les offres jugées les meilleures issues du premier classement.
- 9 - **Justificatifs à produire** : justificatifs visés aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique
- 10 - **Délai de validité des offres** : 120 jours
- 11 - **Renseignements** : par voie dématérialisée sur le profil d'acheteur
- 12 - **Date d'envoi à la publication** : Le 28 AVRIL 2026